

# Règles de remboursements SUD Education

Votés en Assemblée Générale le 29 novembre 2021

**Stages fédéralisés, instances fédérales : Conseil Fédéral, Commission, Groupe de Travail**

<b>Hébergements</b>	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Nuit remboursée à hauteur de : - 80 € pour 1 personne (50 € de remboursement fédéral et complément de Sud éducation Alsace) - 120 € pour 2 personnes (100 € de remboursement fédéral et complément de Sud éducation Alsace) - 150 € pour 3 personnes. (remboursement fédéral)	Sur présentation de la facture.
<b>Repas (pas de remboursement par la trésorerie fédérale)</b>	
Repas du midi remboursé à hauteur de 10 € par personne. Repas du soir remboursé à hauteur de 10 € par personne.	Sur présentation du ticket ou facture.
<b>Déplacements (remboursements selon les règles fédérales)</b>	
- Train SNCF 2ème classe remboursé intégralement.	- Train : justificatif de transport à télécharger (remboursement de la fédé)
- Voiture : 0,304 € du kilomètre.	Sur présentation d'un justificatif d'achat d'essence et un itinéraire imprimé sur un site de calcul d'itinéraires
- Tickets de métro remboursés également.	Sur présentation des tickets utilisés, de tickets + facturette d'achat d'un carnet ...

**Instances locales : déplacements et repas pour accompagner un-e collègue, se rendre à une réunion intersyndicale, se réunir en bureau, tourner dans les établissements.**

<b>Hébergement</b>	
Pas de remboursement	
<b>Repas</b>	
Remboursement à hauteur de 5 € par personne.	Sur présentation d'un ticket, d'une facture.
<b>Déplacements</b>	
- Train sur la base SNCF 2ème classe - Voiture sur la base de 0,304 € du kilomètre.	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.

## Participation des adhérent-e-s aux stages de leur syndicat Sud Education Alsace

<b>Déplacements</b>	
- Train sur la base SNCF 2ème classe - Voiture sur la base de 0,304 € du kilomètre.	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.

## Participation des adhérents-e-s aux stages ouverts, non fédéralisés, extérieurs à l'Alsace

<b>Hébergement</b>	
- 1 à 2 personnes : 30 € par personne par nuit. - 3 à 4 personnes : 20 € par personne par nuit. - 5 à 10 personnes : 10 € par personne par nuit.	- Sur présentation de factures.
<b>Déplacements</b>	
Si 1 ou 2 personnes : Transport 80%, Si 3 ou 4 personnes : Transport 50% Si entre 5 et 10 personnes : Transport 30%	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.
<b>Repas</b>	
Pas de remboursement	

**Pour toute autre demande n'entrant pas dans ce cadre, la demande peut-être soumise en AG.**